C O N S E I L M U N I C I P A L

Séance du 5 novembre 2020

O R D R E D U J O U R

1.	Désignation du secrétaire de séance	Page 2
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2020	Page 2
3.	Restaurant scolaire : bilan financier 2019-2020	Pages 2 à 4
4.	Mise à disposition d'une parcelle rue de l'Epinette	Page 4
5.	Ouverture des commerces le dimanche en 2021	Page 5
6.	Détermination des divers tarifs	Page 5
7.	AdC / rapport d'activité 2019	Pages 7 à 15
8.	SIEML : prise en charge d'un candélabre endommagé	Page 16
9.	Transport Public du Choletais : désignation d'un référent	Page 16
10.	Inondation Alpes-Maritimes : appel à la solidarité	Page 16
11.	Personnel médiathèque : création et suppression de postes	Page 16
12.	Personnel : tableau des effectifs au 17/11/2020	Page 16
13.	Divers : application intramuros	Pages 17-19
14.	Compte-rendu des commissions	Pages 19-20
15.	Calendriers	Page 20

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt, le 5 novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 23 octobre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Prairie, sous la présidence de M. Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Pascal DANIEAU, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Guy VASSOR, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Eric LOMBART, Nathalie CAILLAUD, Céline FROGER, Cédric BERTALI, Myriam GOURDON, Cédric SECHET, Valérie DURAND,

Membres absents : Evelyne MERLET (pouvoir à Laurence TISSEROND), Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER

Secrétaire de séance : Olivier BACLE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, le conseil municipal a désigné monsieur Olivier BACLE secrétaire de séance.

2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2020

3 – RESTAURANT SCOLAIRE BILAN FINANCIER 2019/2020

Un bilan financier de l'année scolaire 2019/2020 très particulier, qui s'explique par la pandémie de covid 19 en 2020.

Le nombre de repas servis est en forte baisse : 28 882 contre 38 129 l'année précédente. Cette baisse est due à la crise du covid et au confinement instauré en France du 17 mars au 11 mai. Après le confinement, du 11 mai au 22 juin, les enfants étaient scolarisés par demi-classe. La part des recettes provenant de la participation des familles a donc chuté (- 30 197,12 € par rapport à 2018/2019).

Le personnel a continué de percevoir les salaires, ce qui explique que les charges ont peu baissé malgré la baisse de la quantité d'achats de produits alimentaires. A noter une hausse des prix des denrées et un peu de perte due à la rapidité de la décision du confinement.

La participation communale augmente de 30 771,78 par rapport à l'année passée.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

DÉPENSES

DESIGNATION	CALCUL	ANNEE N-1 sept. 2018 à août 2019	ANNEE N sept. 2019 à août 2020
Produits pharmaceutiques	6068	48,00	160,03
Produits Alimentaires (restaurant scolaire, AELA, cispa) (restaurant fermé printemps 2020)	60623 +62876	54 893,69	43 237,14
Habillement	60636	617,58	513,30
Téléphone et internet	6262	757,46	687,12
Travaux administratifs	(à/c 2017-2018 : 2 jours x 10 mois + 10 jours)	2 771,75	2 840,42
Petit matériel cuisine + jeux	60632	1 416,85	1 456,69
Papeterie + affranchissement	(à compter de 2018/2019 coût réel)	133,96	110,64
frais prélèvements automatiques rejetés	627	0,00	0,00
Produits d'entretien	listing services techniques 60631	1 582,24	1 960,99
Eau	(à /c 2016-2017 : 6,87% surface bâtiments des factures "terrain de sport") (60611)	187,80	143,38
Gaz : retard facturation Total (décembre 2017 payé fin 2018)	(à/c 2016-2017 : 8,04% surface bâtiments des factures "ecole publique" ou "Foyer municipal") (60613)	1 600,25	1 151,98
Electricité	(à/c 2016-2017 : 6,87% surface bâtiments des factures "terrains de sport") / (60612)	1 589,48	1 352,58

DESIGNATION		CALCUL	ANNEE N-1 sept. 2018 à août 2019	ANNEE N sept. 2019 à août 2020
Contrats de maintenance (hotte,cuve à graisse, contrôle sanitaire,prévention des nuisibles,logiciel) +nouveau contrat de maintenance pour le matériel cuisine Entreprise BENARD		(6156+6226)	3 617,07	3 857,49
Contrôle technique APAVE électricité et gaz prix déterminé par une valeur de points x 105 valeur du point en 2019 : 7,06 en 2020: non connue		6156	741,30	741,30
Personnel Un poste en plus de 2 heures			155 298,13	166 430,96
Travaux d'entretien août 2018 : réfection mur de la plonge: coût 7505 € + bac à graisses 2020 : réfection du mur plonge non pris en compte totalement (manque la pose : 2490,35)		(615221+61558) + 60632	13 438,31	12 143,55
Heures personnel technique 2018-2019 :augmentation du tps car travaux bac à graisses		(décompte JCTX coût horaire) en 2018 : 21,30 euros/l'heure en 2019 : 20,29 euros/l'heure	2 384,07	1 734,80
Assurance nouveau contrat 2020		286m²/12549m²xprime DAB) (6161) 286m²/12491m²xprime DAB) en 2019	124,12	341,23
TOTAL DEPENSES			**241 202,06**	**238 863,60**
Prix de revient d'un repas			**6,18**	**8,22**
Part alimentaire dans un repas	**en €**		**1,41**	**1,49**
	en %		**22,76**	**18,10**

RECETTES

DESIGNATION		ANNEE N -1 sept. 2018 à août 2019	ANNEE N sept. 2019 à août 2020
Participation des usagers :			
Repas enfant 2018/2019 : 38 129 repas x 3,47 + 150 € 5 pénalités 2019/2020 : 28882 repas x 3,53 + 210 € 7 pénalités (confinement printemps 2020 COVID)		132 307,63	102 110,51
Repas adulte 2017/2018 : 10 repas x 7.04 € 2018/2019 : 0 repas		0,00	0,00
AELA 2018/2019 : 906 repas x 4,08 € 2019/2020 : 192 repas x 4.08 € (travaux juillet cuisine indisponible)		3 696,48	783,36
Total Recettes avant participation communale		**136 004,11**	**102 893,87**
Participation communale		**105 197,95**	**135 969,73**
TOTAL RECETTES		**241 202,06**	**238 863,60**
participation communale en %		**43,61**	**56,92**

4 – MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE RUE DE L'EPINETTE

La commune possède un terrain de 245 m² rue de l'Epinette, entre les numéros 9 et 11. Il s'agit de l'amorce d'une voie pour l'extension possible de la zone du Martineau. Cette parcelle enherbée n'a actuellement aucune fonction de desserte.
Un riverain demande à pouvoir en disposer gratuitement pour y installer quelques poules. En contrepartie, il entretiendrait toute la parcelle actuellement fauchée par les services techniques.

Il est proposé d'accéder à sa demande en signant une convention de mise à disposition. La commune pourrait en reprendre la jouissance quand elle le souhaiterait.

A l'unanimité, le conseil municipal **ACCEPTE** la mise à disposition du terrain

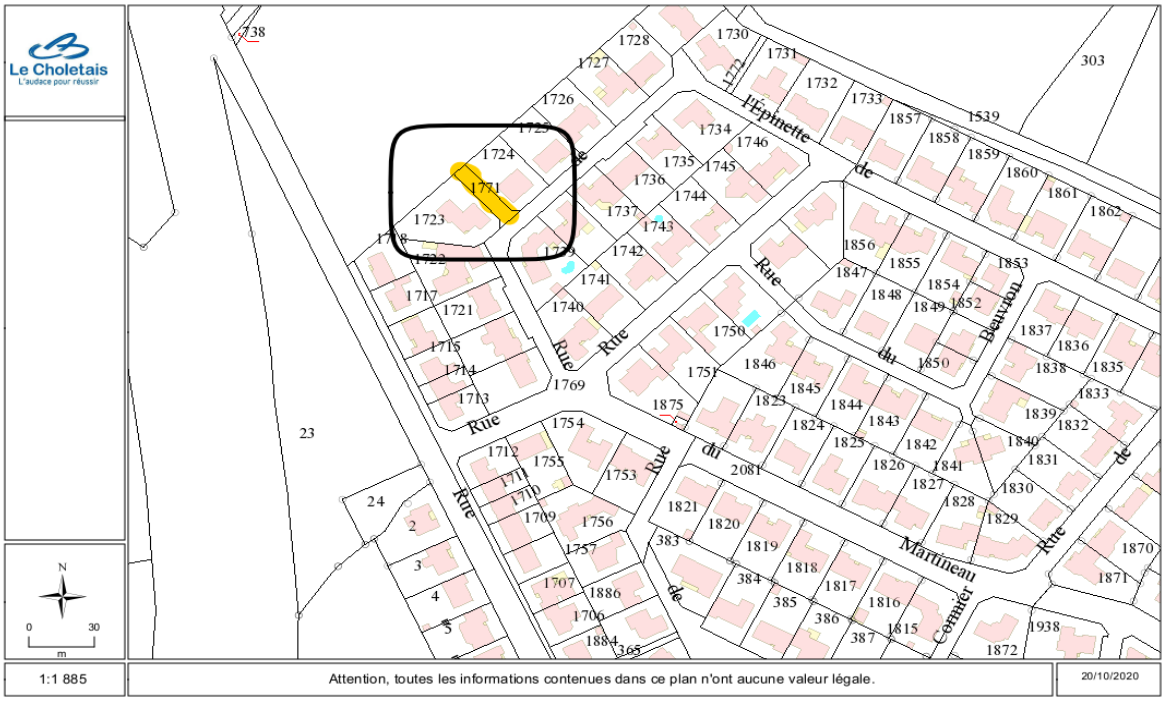

5 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2021

Selon la loi du 6 août 2015, le maire peut autoriser l'ouverture des commerces de détail le dimanche. Cette liste de dimanches doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante, après avis du conseil municipal.

Après consultation des entreprises saint-légeoises concernées, il est proposé d'autoriser les dimanches suivants :

Les 7 mars, 21 mars, 28 mars, 21 novembre, 28 novembre 2021. Au final, seules 2 dates seront retenues par les entreprises.

Par 17 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, le conseil municipal **ÉMET** un avis favorable à l'ouverture de 5 dimanches maximum aux dates énoncées ci-dessus.

6 – DÉTERMINATION DE DIVERS TARIFS

1- Tarifs de divers services communaux à compter du 1er janvier 2021

La commission vie associative et communication propose une augmentation uniforme de 2 %.

Désignation	2018	2019	2020	Proposition pour 2021
Cimetière				
. Concession enfant (- de 10 ans)	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
. Concession (1,40m x 2,40m) - durée 30 ans	61,00	62,00	63,00	64,00
. Concession (1,40m x 2,40m) - durée 50 ans	78,00	80,00	82,00	84,00
. Columbarium - durée 30 ans	551,00	562,00	573,00	584,00
. Cavurne - durée 30 ans	205,00	209,00	213,00	217,00
. Jardin du souvenir (plaque pendant 30 ans)	84,00	86,00	88,00	90,00
Médiathèque municipale				
. Cotisations	14,00	14,00	Gratuité depuis le 01/07/2019	Gratuité
. Pénalités par jour	0,15	0,15	0,15	0,15
. Perte ou détérioration de la carte d'abonné	1,00	1,00	1,00	1,00
Permissions de voirie (en € le ml/an)				
. Redevance pour conduite appartenant à des tiers, enterrée dans le domaine public NB : 4,60€/ml/an à Cholet en 2020	4,05	4,20	4,35	4,50

2- Tarifs des salles :

Il est proposé une augmentation de 2 %.

Le foyer municipal n'est plus loué depuis le 1er septembre 2019.

2.1- Locations des salles pour les cours en 2022 hors associations St Légeoises

COURS	2019	2020	2021	2022 propositions arrondies
Petit forfait activités annuelles (moins de 20 séances annuelles)	**158 €**	**161 €**	**164 €**	**167 €**
Grand forfait activités annuelles (plus de 20 séances annuelles)	**286 €**	**292 €**	**298 €**	**304 €**

2.2- Locations de la salle du Petit Pré en 2022

SAINT-LÉGEOIS : PARTICULIERS				
	2019	2020	2021	2022 Propositions arrondies
Vin d'honneur	**63 €**	**64 €**	**65 €**	**66 €**
1 jour	**136 €**	**139 €**	**142 €**	**145 €**
2 jours	**197 €**	**201 €**	**205 €**	**209 €**

AUTRES SAINT-LÉGEOIS
GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS SAINT-LÉGEOISES LES ENTREPRISES SONT EXCLUES

EXTÉRIEURS
EXTÉRIEURS EXCLUS, SAUF 1 RÉUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDÉE PAR UN SAINT-LÉGEOIS OU RÉUNIONS ÉLECTORALES (GRATUIT)

2.3- Salle du Pôle culturel en 2022

SAINT-LÉGEOIS
GRATUITÉ AUX ASSOCIATIONS SAINT-LÉGEOISES LES PARTICULIERS ET ENTREPRISES SONT EXCLUS

EXTÉRIEURS
EXTÉRIEURS EXCLUS, SAUF 1 RÉUNION POLITIQUE PAR AN DEMANDÉE PAR UN SAINT-LÉGEOIS OU RÉUNIONS ÉLECTORALES (GRATUIT)

2.4- Tarifs de la salle de la Prairie

Il est proposé une augmentation de 2 % pour 2023.
L'ensemble des tarifs est décliné en fonction des deux tarifs de base pour les non Saint-Légeois et pour la location de toutes les salles. La distinction semaine ou week-end n'est plus faite.

L'an dernier, le conseil avait décidé qu'à partir de 2022, le forfait ménage sera obligatoire pour les particuliers, ceci pour éviter les déconvenues souvent rencontrées par l'agent communal. Il restera facultatif pour les associations et les entreprises.
Même lorsque le forfait ménage est inclus, les locataires doivent ranger et effectuer un minimum de nettoyage.

Dès 2021, la commission vie associative et communication propose de créer une prestation « installation ». Elle serait proposée uniquement aux entreprises, qui ne disposent pas de bénévole pour installer tables et chaises. Elle serait de 240 € TTC pour 2021, 245 € TTC pour 2022 et serait revalorisée à la même hauteur que le reste des tarifs.

Exemples :

Pour les particuliers saint-légeois (-35% par rapport au tarif de base) :
Exemple : location de la salle principale, du bar et de la cuisine pour une journée (ménage inclus obligatoirement) :
985 € en 2023 au lieu de 966 € en 2022

Pour les particuliers extérieurs :
Exemple : location de la salle principale, du bar et de la cuisine pour une journée (ménage inclus obligatoirement) :
1424 € en 2023 au lieu de 1396 € en 2022

Pour les associations saint-légeoises :
1er exemple : location des deux salles et du bar sans repas payant pour une journée, sans le forfait ménage (concours de belote, etc.) (- 83% par rapport au tarif de base) :
186 en 2023 au lieu de 182 € en 2022

2ème exemple : location de toutes les salles avec repas payant pour une journée, sans le forfait ménage (- 70% par rapport au tarif de base) :
470 en 2023 au lieu de 461 € en 2022

Pour les entreprises extérieures :
Exemple : location de toutes les salles pour une journée sans le forfait ménage (- 25% par rapport au tarif de base) :
1177 € en 2023 au lieu de 1154 € en 2022

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ces nouvelles grilles tarifaires.

7 – AdC : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

Comme chaque année, l'Agglomération du Choletais a adopté son rapport d'activité pour l'année passé. Conformément à la réglementation, il est présenté à tous les conseils des communes adhérentes.

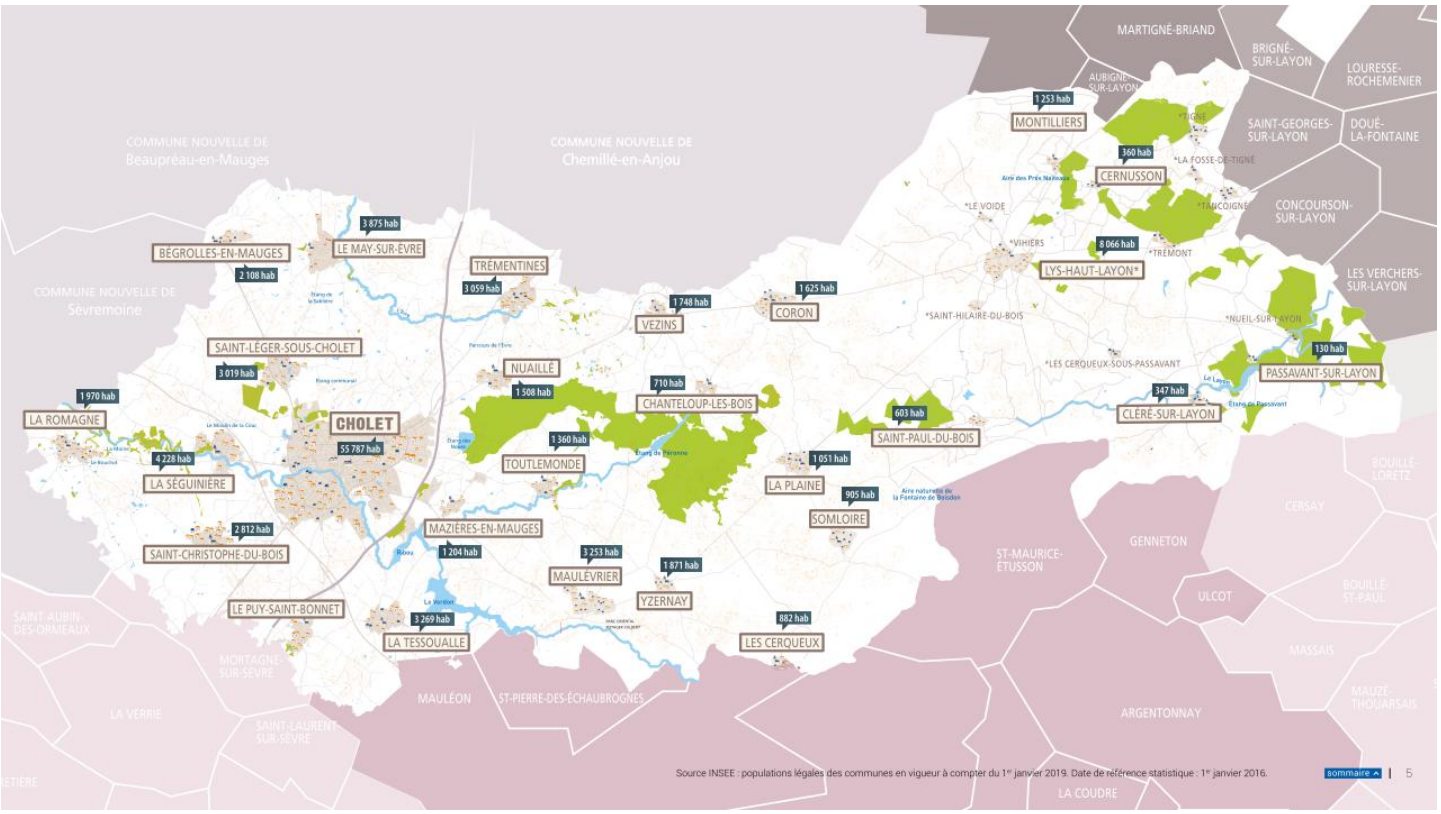

Centre Administratif Intercommunal

L'AdC a étudié en 2019 les possibilités de créer son nouveau Centre Administratif Intercommunal dans une partie libre du lycée professionnel Sainte Marie, à Cholet. Les études et la complexité de l'opération ont abouti sur une infaisabilité du projet sur ce site. Une nouvelle étude s'oriente sur le site actuel de Mail 2.

Les effectifs

Nombre total d'emplois : **1 323**

Emplois permanents

AdC 878 | **CIAS** 295

Emplois non permanents

AdC 92 | **CIAS** 58

Taux emploi de travailleurs handicapés

AdC 8,82 % | **CIAS** 4 %

Le budget

Dépenses réelles :
107,76 millions €

dont
Fonctionnement : 88,43 millions €
Investissement : 19,33 millions €

Recettes réelles :
124,14 millions €

dont
Fonctionnement : 103,14 millions €
Investissement : 21,00 millions €

Capacité d'autofinancement brute
14,7 M€

Taux d'épargne brute
14,27 %

Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, tous budgets AdC confondus

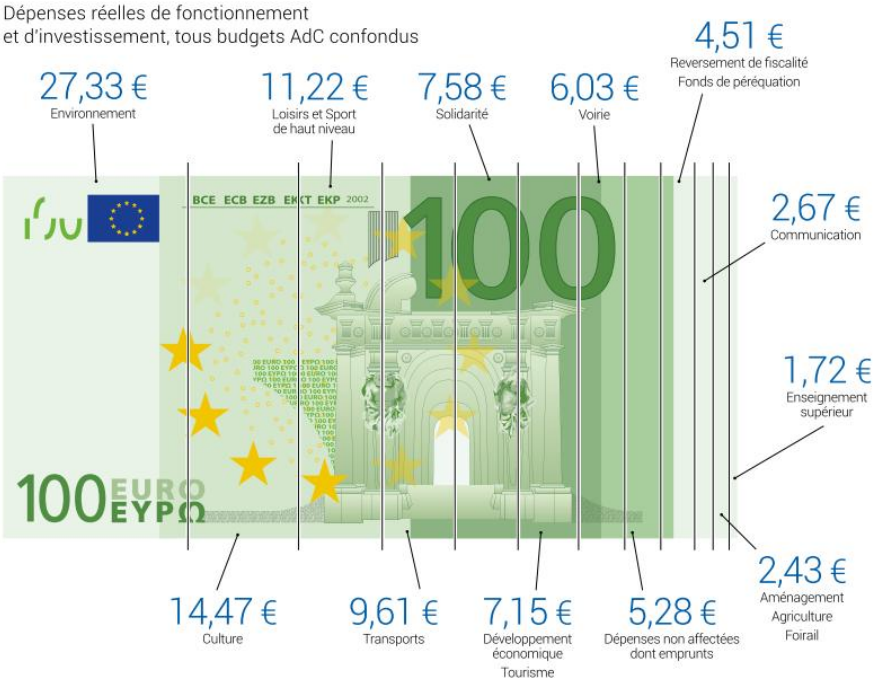

La dette

Endettement par habitant

L'endettement par habitant représente le stock de dette de l'Agglomération au 31 décembre 2019, rapporté au nombre d'habitants.

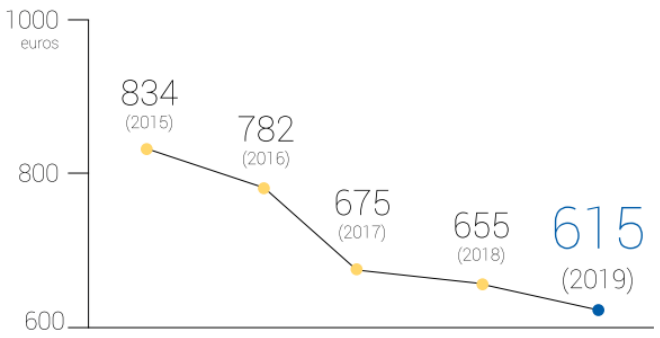

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (Encours de dette / Épargne brute) exprime le nombre d'années nécessaires à l'Agglomération du Choletais pour rembourser son stock de dette, si elle y consacrait la totalité de son autofinancement.

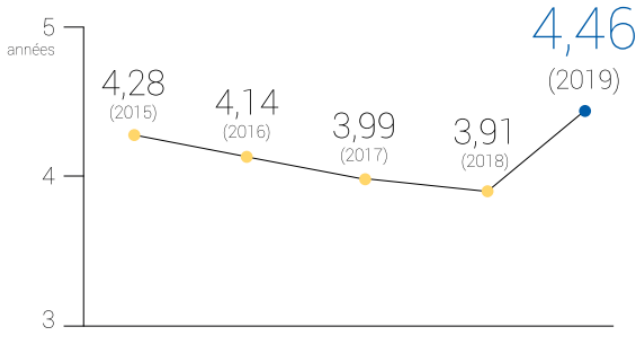

Un taux de chômage des plus bas de France

Taux de chômage (moyenne annuelle 2019)

(source INSEE)

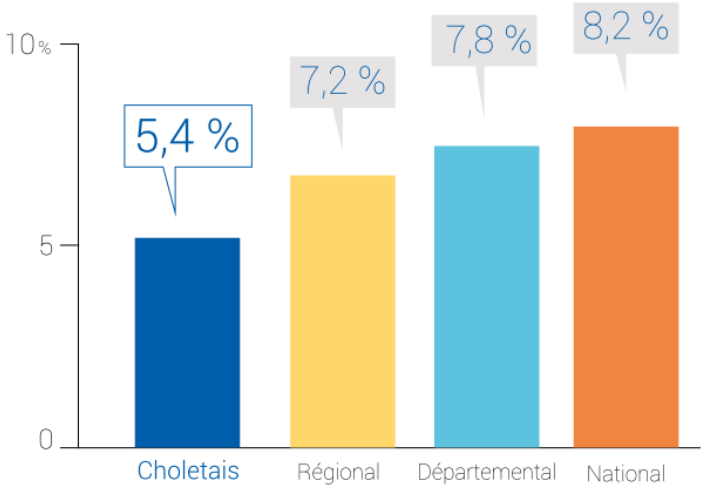

Évolution du taux de chômage

(source INSEE)

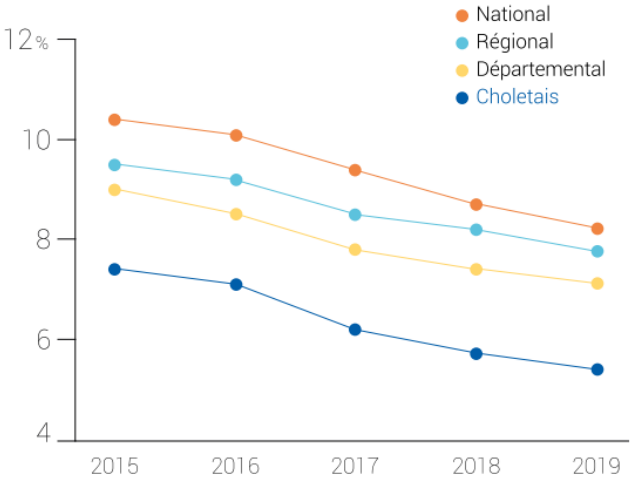

Carte des zones économiques, pépinières et ateliers relais au 31 décembre 2019

L'Agglomération du Choletais comptabilise plus de **7 261 entreprises** correspondant à **51 000 emplois** sur l'ensemble de son territoire.

57 zones économiques représentant **1 238 hectares** commercialisés à 90 %.

3 parcs à vocation stratégique : **Le Cormier, L'Écuyère et La Bergerie.**

9 pépinières

5 ateliers relais occupés à 89 %.

Plus d'infos sur **cholet.fr**

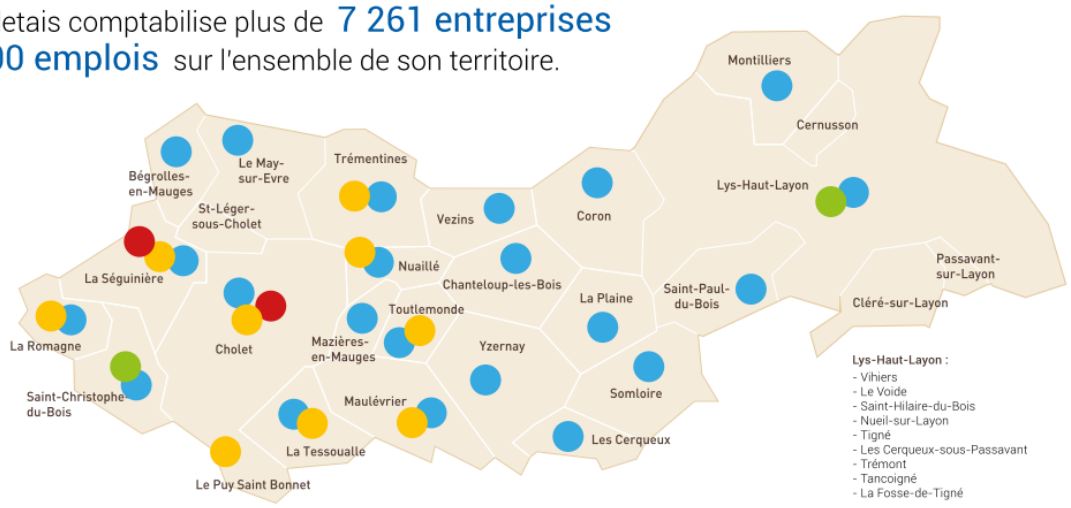

Présence d'une ou plusieurs **zones économiques** | Présence d'une ou plusieurs **zones stratégiques** | Présence d'une **pépinière** | Présence d'un ou plusieurs **ateliers relais**

3 Aménagement durable du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Après la formalisation du projet politique de développement de l'Agglomération en 2018, l'année 2019 a été marquée par la validation du SCoT à l'unanimité des élus intercommunaux le 18 février 2019. Le projet a alors été soumis à l'avis des partenaires de l'Agglomération, qui ont tous rendu un avis favorable. En fin d'année 2019, l'enquête publique a permis à l'ensemble des citoyens de se prononcer, et s'est conclue par un avis favorable sans réserve de la commission d'enquête publique. La dernière étape d'approbation du SCoT est prévue au cours du 1er trimestre 2020.

Chiffres clés

27 **Nombre de remarques déposées lors de l'enquête publique** (registres, courriers et mails).

830 pages **composant le dossier de SCoT.**

110 500 **Population de l'AdC souhaitée en 2034.**

Le Plan Local d'Urbanisme inter-communal (PLUi-H)

L'Agglomération du Choletais (AdC) a souhaité se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) afin de définir un projet de développement commun tenant compte des diversités communales.

Le diagnostic du territoire construit en 2019 a vocation à être complété au fil de l'élaboration du PLUi, pour tenir compte des nouvelles données à disposition et intégrer les nouvelles réflexions. Les travaux engagés sur la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du plan de zonage ont été remis à chacune des communes en décembre 2019 et janvier 2020.
Le PADD et le règlement écrit et graphique seront approfondis avec les nouvelles équipes municipales au cours des années 2020 et 2021.

Dans l'attente du PLUi, l'AdC a en charge l'évolution des documents d'urbanisme communaux pour répondre aux besoins d'évolution du territoire, pour des projets d'habitats, d'économie et d'équipements (culturels, sportifs,...).

Aujourd'hui : 26 documents d'urbanisme communaux et 6 communes au Règlement National d'Urbanisme (RNU)
> 2018 : 8 évolutions de documents d'urbanisme engagées et 7 approuvées
> 2019 : 5 évolutions de documents d'urbanisme engagées et 7 approuvées

Demain : 1 document d'urbanisme intercommunal pour définir un projet commun de développement du territoire dans le respect des spécificités communales

PLUi INTERCOMMUNAL

Les chiffres clés de la politique d'habitat

Aide financière

196 900 €
Subventions versées
dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation de logements publics

11 **logements publics construits**
sur les communes de Montilliers et Saint-Christophe-du-Bois

90 **logements publics réhabilités**
sur la commune de Cholet

91 018 € Un soutien financier aux partenaires œuvrant dans le domaine de l'habitat

Conseils sur les projets Habitat des particuliers
1 274 **ménages conseillés** (ADIL et EIE)

> **Lancement d'une nouvelle aide "Prime'Accession"** pour acquérir et améliorer un logement ancien dans le centre-ville et les centres-bourgs : **12 820 € pour 4 ménages**

> Réalisation d'une étude, afin de lancer en 2020 une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** en cœur de ville de Cholet : subventions allouées pour la réhabilitation et la restructuration du bâti ancien (sous conditions).

La voirie

Chiffres clés

1 500 km de voies intercommunales à gérer

2,15 M€ de travaux pour l'entretien des voiries

+700m supplémentaires de linéaire pour les 2 roues

7 arrêts-bus mis en accessibilité.

L'aérodrome

22 000 vols avec **102** passagers commerciaux

4 Un territoire écoresponsable

Gestion des déchets

L'AdC poursuit son programme de construction des déchèteries rurales.
Les marchés de travaux ont été lancés sur les déchèteries du "Pont Bertrand" à la Tessoualle et des "Humeaux" à Vezins. Les travaux de cette dernière ont commencé en novembre 2019.

À retenir

Implantation de

19 colonnes enterrées d'apport volontaire des déchets, ou verre, **pour un montant total de**

240 000 €

Distribution, sur toute l'Agglomération, de **329** bons de réductions pour l'achat de composteur individuel

5 composteurs partagés installés en restaurant scolaire, squares et EPHAD, **pour un montant total de**

12 073 €

Test fait pour la distribution directe de composteurs individuels sur le quartier du Verger le 19 oct. 2019.

30 composteurs ont été remis d'une valeur de 41 € chacun soit un total de **1 230 €**

Chiffres clés

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) unifiée sur tout le territoire

9,11 % Stable depuis 2013 pour les habitants du Choletais et baisse significative pour les autres.

Programme de construction des 3 nouvelles déchèteries sur le territoire

5,84 M€ TTC

Saint-Léger-sous-Cholet (Ériboire) : 1,64 M€
Vezins : 2 M€ - La Tessoualle : 2,2 M€

Animation au jardin du Musée du Textile et de la Mode

Les Relais Assistants Maternels (RAM)

Les RAM ont une mission d'information auprès des parents et des professionnels des métiers de la petite enfance. Ils offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

Le RAM de Cholet

3 animatrices

301 Assistants Maternels agréés pour **904 places**

Le RAM du Territoire du Bocage,

(Coron, La Plaine, Les Cerqueux, Maulévrier, Somloire et Yzernay)

1 animatrice

84 Assistants Maternels agréés pour **315 places**

Les RAM dans les centres sociaux :

- **Ocsigène** (Saint-Léger-sous-Cholet, La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois, La Romagne, Le May-sur-Évre, Bégrolles-en-Mauges), animé par deux animatrices, pour **158 AM** (Assistants Maternels) et **551 places**.
- **Chloro'fil** (Chanteloup-les-Bois, La Tessoualle, Mazières-en-Mauges, Nuaillé, Toutlemonde, Trémentines et Vezins), animé par deux animatrices, pour **122 AM** et **433 places**.
- **Le Coin de la Rue** (Lys-Haut-Layon, Cernusson, Saint-Paul-du-Bois, Montilliers, Cléré-sur-Layon), animé par une animatrice, pour **80 AM** et **295 places**.

104 144 € ont été versés aux centres sociaux Le Coin de la Rue, Ocsigène et Chloro'fil dans le cadre des matinées récréatives qu'ils organisent.

La future résidence Le Bosquet

Les aînés

L'AdC a confié sa politique gérontologique au Centre Intercommunal d'Action Sociale, organe gestionnaire de ses services et établissements pour personnes âgées. Ses actions sont orientées vers la lutte contre l'isolement, son offre de service permettant le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles et le choix d'un hébergement adapté à la volonté et à l'état de santé des seniors.
En 2019, les difficultés de recrutement ont impacté l'action du service d'aide à domicile malgré une demande persistante des usagers.

Chiffres clés

66 009 h

d'intervention réalisées par le service de maintien à domicile Adomi Facil

soit une baisse d'activité de 14,56 % par rapport à 2019 due aux difficultés de recrutement dans le secteur.

227

personnes accueillies dans les résidences autonomie du CIAS.

Taux d'occupation en baisse compte tenu des travaux dans les résidences du Bosquet et Grande Fontaine et existence d'une liste d'attente de 691 dossiers.

97,84 %

C'est le taux d'occupation moyen dans les 3 EHPAD du CIAS.

Travaux réalisés dans les Maisons d'Animation

> Agrandissement du rez-de-chaussée de la Maison d'Animation Rambourg (création stockage et sanitaires)
Montant : 84 000 € HT

> Déplacement de la Maison d'Animation du Mail au Parc Pérotaux (+ locaux clubs services)
Montant : 215 000 € HT

Temps forts

> Démarrage des travaux d'**extension-rénovation de la résidence du Bosquet**

> Annonce des travaux de **réhabilitation des pavillons de la résidence autonomie de La Grande Fontaine**

> Participation des résidents des **EHPAD de La Cornetière et du Val de Moine au spectacle intergénérationnel** réalisé avec les écoles de Cholet, un foyer de personnes handicapées autour de la musique et du chant.

7 Une culture vivante et accessible

Dans le cadre de son Projet de territoire, l'Agglomération du Choletais a souhaité soutenir la diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble de son territoire.
En ce sens, **un projet culturel a été lancé en septembre 2019, sous la forme d'une saison intitulée "Festival Colombine"**, afin d'apporter une nouvelle offre culturelle aux habitants des communes de l'AdC.
Gratuits et ouverts à tous, les quatre premiers spectacles, présentés à Bégrolles-en-Mauges, La Romagne, Saint-Paul-du-Bois et Lys-Haut-Layon ont attiré un public nombreux, varié et venant de tout le territoire.

Le Conservatoire du Choletais s'est attaché à développer une cohérence territoriale d'accès à l'enseignement musical :

- Suite à l'extension de l'AdC, les écoles primaires et maternelles de Lys-Haut-Layon ont bénéficié d'interventions, à l'image de celles déjà existantes sur Cholet et l'ex-CAC.
- Il a été mis en place un tarif identique pour les élèves en cycle 1 effectuant un cursus complet (comprenant instrument, formation musicale et pratique collective), pour l'ensemble des écoles de musique du territoire.

Un travail de partenariat engagé en 2018 par les musées.
Le thème de l'enfant et de ses relations avec son environnement familial et social a réuni universitaires angevins, chercheurs et personnels des **Musées de Cholet** dans le cadre d'un programme régional de recherche intitulé EnJeu(x). La présentation simultanée dans chacun des musées d'une exposition temporaire est le résultat le plus concret de ce partenariat inédit.

En Partenariat avec le département de Maine-et-Loire, l'École d'Arts du Choletais a participé au temps fort : "Prenez l'Art" en accueillant en résidence l'artiste Aurore Pallet.
Les 600 élèves et étudiants inscrits à l'École d'Arts du Choletais et 200 jeunes collégiens et lycéens ont découvert le travail d'Aurore Pallet.
Le Musée d'Art et d'Histoire a exposé les réalisations de l'artiste.

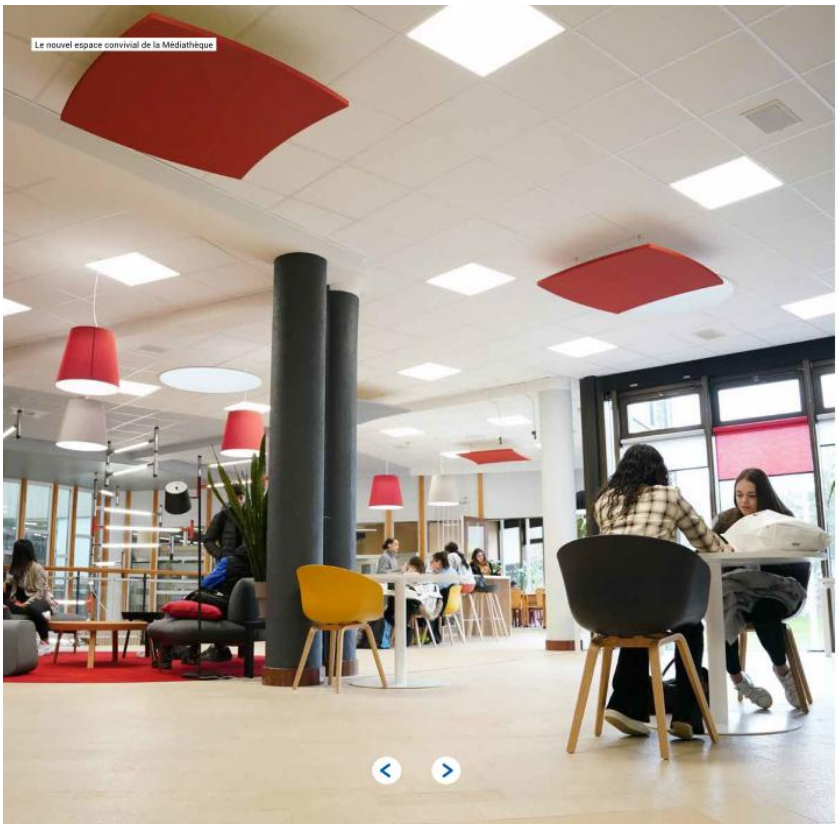

E-changes, le réseau des bibliothèques du Choletais

160
animations programmées sur toute l'AdC

Mise en place de la Carte unique gratuite pour les 31 bibliothèques de l'AdC.

Bien au-delà du prêt d'ouvrages, le réseau des bibliothèques s'investit particulièrement sur la médiation culturelle.
Les "Toques attaquent" ont placé l'année 2019 sous le signe de la gastronomie en réunissant 23 bibliothèques investies autour des animations proposées pour 1 600 personnes.

Une médiathèque rénovée avec un nouvel espace de travail convivial : l'espace E-changes

Montant des travaux
141 000 € HT

Musées de Cholet

31 548
personnes ont visité les musées de Cholet en 2019.

En 10 ans, seule l'année 2011 avait connu une plus forte fréquentation. Des expositions originales et une programmation culturelle active favorisent de tels résultats.

9

Agir pour l'emploi et l'insertion

En 2019, on continue d'observer une stabilisation de la fréquentation sur les 3 sites d'accueil des demandeurs d'emploi et des salariés. Il faut également souligner une augmentation significative du nombre de sorties positives du PLIE, liée à la reprise de l'activité économique mais aussi à la qualité de l'accompagnement renforcé mis en place au bénéfice des participants.

Chiffres clés

3 224
passages en 2019 à l'espace Accueil - Orientation - Emploi du service emploi

PLIE
(Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

80 %
de sorties positives

Sur les 90 participants du PLIE ayant quitté le dispositif en 2019, **72 sont sortis positivement** avec un contrat de travail ou une formation qualifiante (soit 80 % de sorties positives).

En savoir plus sur
le PLIE

Temps fort

> Du geste à l'emploi
Ce temps fort dédié à l'emploi, organisé le 13 juin 2019 dans le quartier prioritaire Favreau - Les Mauges, a permis à 158 personnes de se mettre en situation pour découvrir un métier. **Bilan à l'issue de la journée : 59 contrats signés dont 1 CDI, 17 entrées en formation et 4 stages en milieu professionnel.**

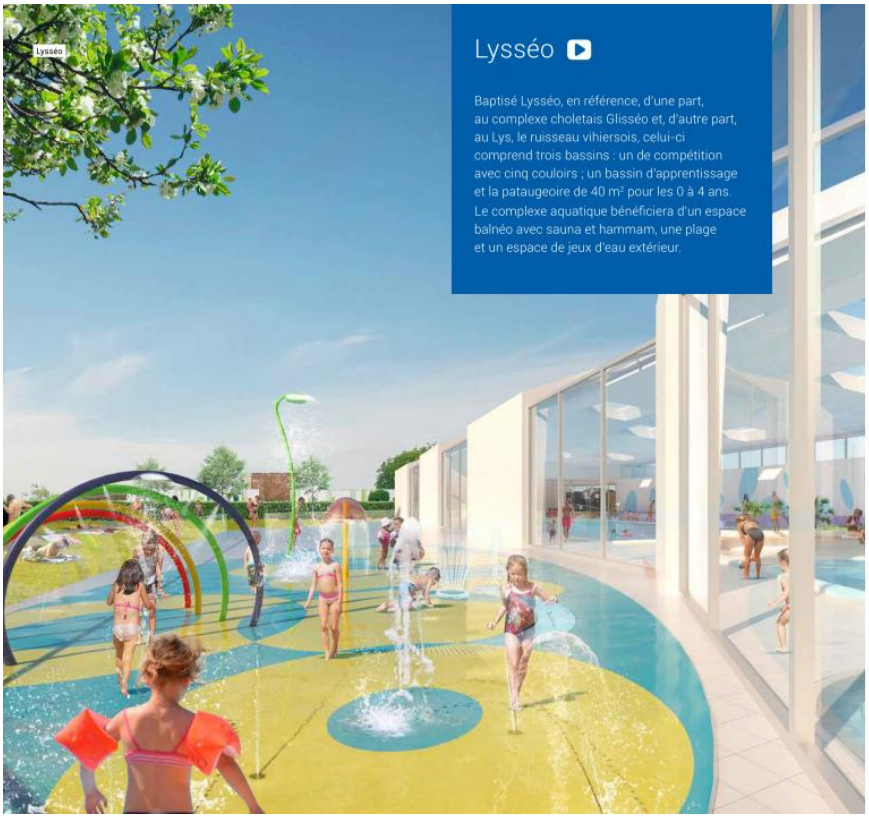

Les loisirs

Le complexe Patinoires-Fitness-Piscines Glisséo a connu une belle fréquentation globale en 2019 avec plus de 400 000 entrées, tout public confondu. Depuis son ouverture, Glisséo a franchi en juillet les 5 millions d'entrées. Les stages estivaux du CISPA ont atteint le nombre de 292, un record. Enfin, en 2019, le Golf a enregistré une hausse de 24 % de ses membres, une très belle progression.

Chiffres clés

Glisséo

piscines	patinoires	
160 737 entrées "public"	65 513 entrées "public"	22 384 entrées fitness
54 780 entrées "scolaires"*	25 873 entrées "scolaires"*	
32 354 entrées "clubs"	32446 entrées "clubs"	

Le golf

469 abonnés | 758 élèves (35 classes de CM2) | 21 343 passages

Le CISPA

90 classes | 2 165 élèves | 292 stages d'été

*Scolaires 2019 (primaires, collégiens, établissements spécialisés de l'AdC ou des environs)

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du présent rapport d'activité.

8 – SIEML : PRISE EN CHARGE D'UN CANDÉLABRE ENDOMMAGÉ

Deux candélabres ont été endommagés, rue des Mauges, près du rond-point de Gasma. Une réparation est prise en charge par l'assurance du véhicule qui a été identifié pour un des dommages.

La réparation du second candélabre se chiffre à 1561,98 €, dont 1171,49 € à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** ce devis.

9 – TRANSPORT PUBLIC DU CHOLETAIS : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT

TPC demande à chaque commune de désigner un référent parmi les élus.

Il est proposé de nommer monsieur Pascal Danieau, déjà membre de la commission transport et déplacement de l'AdC. En effet, TPC et cette commission sont très liés dans leur fonctionnement et ils souhaitent que ce soit le même référent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme monsieur Pascal DANIEAU référent auprès de TPC.

10 – INONDATION ALPES-MARITIMES : APPEL A LA SOLIDARITÉ

Le 02 octobre 2020, la tempête « Alex » a ravagé 3 vallées des Alpes-Maritimes :
la Vésubie, la Roya et la Tinée, provoquant des inondations destructrices. Le bilan humain est lourd.
Des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux d'électricité et de communication, les stations d'épuration et de nombreux équipements publics ont été emportés.

Monsieur le Maire propose de verser 1000 € en solidarité avec ces communes, par l'intermédiaire de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de verser 1000 € en solidarité avec les vallées sinistrées des Alpes-Maritimes.

11 – PERSONNEL MÉDIATHÈQUE : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Dans le cadre du départ à la retraite de l'actuelle bibliothécaire municipale, un recrutement a eu lieu. Madame Alexandra POIRIER prendra ses fonctions le 17 novembre prochain afin de bénéficier d'1 mois de travail en commun avec madame ZETULE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint territorial du patrimoine à partir du 17 novembre, à raison de 28,50/35ème et supprime le poste existant au 1er janvier 2021.

12 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 17/11/2020

Suite à cette embauche, l'effectif communal s'établit comme suit au 17 novembre :

27 titulaires ou stagiaires, dont 11 à temps complet, soit 20,98 Equivalents Temps Plein
10 contractuels dont 1 temps complet

A l'unanimité, le Conseil Municipal **VALIDE** le nouveau tableau des effectifs.

13 – DIVERS : APPLICATION INTRAMUROS

Présentation de l'application Intramuros pour communiquer avec la population en temps réel.

Comment avoir un lien direct avec ses citoyens pour les informer ? C'est pour répondre à cette problématique qu'IntraMuros a développé une **application mobile pour les communes**. Découvrez comment communiquer de manière efficace et économique, en utilisant un outil numérique performant. Rejoignez IntraMuros et profitez d'un outil mutualisé qui vous fait rayonner sur tout votre bassin de vie.

« 80% des Français possèdent un Smartphone qu'ils utilisent de manière régulière, contre 17% en 2011. Les habitudes changent ! »

« Aucun besoin de collecter les numéros de téléphone ou les adresses mail, ni de créer de compte. IntraMuros est compatible avec le RGPD. »

« Contrairement à un site web où le citoyen doit venir chercher l'info, l'alerte IntraMuros va s'afficher instantanément sur le téléphone. »

« Il y a peu de réseau internet sur votre territoire ? L'application IntraMuros est optimisée pour l'affichage dans ces conditions. »

IntraMuros est partenaire de l'Adico, de l'APGL64, de l'AT86 et des associations des maires de Corrèze, Allier, Ille-et-Vilaine, Indre, Jura, Loire-Atlantique, Lot, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres et Tarn-et-Garonne.

IntraMuros est disponible depuis le 1er janvier 2018.

L'application mobile est désormais déployée dans toute la France, en partenariat avec de plus en plus d'associations des maires.

Les citoyens sélectionnent leur commune dans l'application et accèdent aux différentes fonctionnalités :

Publications

Événements

Ils sont visibles par vos citoyens et ceux aux alentours.

Actualités

Vos citoyens suivent régulièrement les actualités postées par votre mairie.

Points d'intérêt

Les utilisateurs découvrent les points d'intérêt à visiter dans votre commune.

Description de la commmune

Donnez sur celle-ci des informations générales, historiques, géographiques...

Services mairie

- *Annuaire*
- *Sondages*
- *Écoles - Menu cantine*
- *Alertes par notification*
- *Associations*
- *Commerces*
- *Signaler un problème*
- *Services personnalisés*

\+ De nouvelles fonctionnalités sont ajoutées régulièrement, en fonction de vos demandes.

Vous disposez d'une interface sécurisée pour renseigner les informations de votre commune. Vous pouvez créer des **contributeurs**, par exemple pour les associations, l'office de tourisme, les écoles et les commerces. Ils vous soumettent du contenu que vous validez pour qu'il soit publié.

Le citoyen va accéder en priorité aux **événements de sa commune**. Mais il va également pouvoir découvrir les événements des communes adhérentes qui sont autour de lui. Il a ainsi accès à tout **son bassin de vie**. Vos événements peuvent donc rayonner au-delà de vos frontières !

Intégrez facilement des **Widgets IntraMuros** sur votre site web. Vos événements et actualités ajoutés sur l'application sont mis à jour **sans double saisie** !

Pour utiliser l'interface IntraMuros facilement, vous disposez d'une **plateforme de formations** avec de nombreux tutoriels d'explication. Vous avez également accès à un rapport de **statistiques** complet pour savoir combien de vos administrés utilisent l'application, ont reçu vos alertes, etc.

Pour toute demande :
contact@intramuros.org

Pourquoi nous rejoindre ?

- IntraMuros est utilisé par de plus en plus de communes et d'intercommunalités en France. L'application est améliorée en fonction de leurs retours pour qu'elle corresponde au mieux à vos besoins.
- Vous vous focalisez sur l'essentiel : vous pilotez efficacement votre communication, sans avoir à vous soucier des aspects techniques.
- Vous souscrivez à un abonnement raisonnable. À partir de 5€ HT/mois*, vous avez accès à toutes les fonctionnalités présentes et à venir, sans surcoût.

*Les tarifs sont fixés en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

- L'accès à l'interface est sécurisé. Vous gardez le contrôle sur toutes vos informations.
- Nous vous accompagnons dans la promotion de l'application auprès de vos citoyens, en mettant à votre disposition des éléments de communication :

Une affiche personnalisée

Des flyers

Une vidéo de présentation

Des panneaux d'entrée de ville

Tarifs 2020 communes - Application mobile IntraMuros

Les tarifs sont affichés hors taxes. Le contrat est établi sur trois ans.

Moins de 150 habitants	5 € /mois
Entre 150 et 300 habitants	10 € /mois
Entre 300 et 500 habitants	15 € /mois
Entre 500 et 1 000 habitants	20 € /mois
Entre 1 000 et 2 000 habitants	35 € /mois
Entre 2 000 et 3 500 habitants	45 € /mois
Entre 3 500 et 5 000 habitants	60 € /mois
Entre 5 000 et 10 000 habitants	75 € /mois
Plus de 10 000 habitants	0.01 €/hab (mensuel)

A l'unanimité le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'adhérer à Intramuros.

14 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Cadre de vie

-Visite des bâtiments annulée en raison de la situation sanitaire. Les associations utilisatrices ont jusqu'au 5 décembre pour transmettre leur demande de travaux.

-Travail sur un nouvel agencement du hall d'accueil de la mairie, suite aux travaux de réfection et à l'arrivée l'agence postale communale.

-Restaurant scolaire : attente d'une étude du département pour le restructurer.

-Buvette du foot : il reste un devis électricité à valider.
Les services techniques vont commencer l'aménagement intérieur.

-Extension Maison de l'Enfance : des travaux dans l'existant sont en cours, pendant trois semaines.

-Entretien annuel de la voirie est réalisé, dont le gravillonnage de la rue de l'Etoile. Un groupe de travail est créé pour mener la réflexion sur le réaménagement de cette rue.

Vie Sociale

-Bilan financier du restaurant scolaire 2019/2020. La fréquentation est en baisse suite au 1er confinement du printemps 2020.

-AELA : bilan financier positif pour 2019

-CSI : bilan 2019 positif, tant sur le plan financier que sur les activités.

-Repas des aînés annulé en raison des mesures sanitaires. La commission réfléchit à une compensation vis-à-vis des aînés

-Confinement : le dispositif pour le portage des courses de première nécessité va être réactivé. Les bénévoles sont les bienvenus et peuvent se manifester en mairie.

Vie associative/communication

-Le bulletin municipal va bientôt paraître

-Le guide des associations est reporté d'un an

-CME :
Présentation dans les 2 écoles, pour l'élection des nouveaux membres le 10 décembre.
Projet boîte à livres : les travaux de peinture par les enfants sont reportés.
Soirée cinéma annulée.

15 – CALENDRIERS

		NOVEMBRE	
Samedi	7	Visite des bâtiments	Annulée
Lundi	9	Commission vie sociale (Mairie)	20h00
Mardi	10	Commission vie associative et communication (Mairie)	20h00
Samedi	14	Groupe de travail rue de l'Etoile (Mairie)	10h00
Lundi	16	Conseil AdC	18h30
Mardi	17	Intercommunalité (Prairie)	19h45
Samedi	21	Visite des bâtiments	Annulée
Dimanche	22	Repas des aînés	Annulé
Vendredi	27	Soirée cinéma du CME	Annulée
Samedi	28	CME	Annulé

		DÉCEMBRE	
Vendredi	4	Conseil Municipal (Prairie)	20h00
Samedi	5	Visite des bâtiments	Annulée
Lundi	7	Commission cadre de vie (Prairie)	19h00
Mardi	8	Commission vie associative et communication (Mairie)	20h00
Jeudi	10	Elections du CME (Mairie)	Après-midi
Lundi	14	Conseil Adc	18h30
Lundi	14	Intercommunalité (Prairie)	19h45
Lundi	14	Commission vie sociale (Mairie)	20h00